

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 D ASCO 103 Réalisation d'une école polyvalente de 15 classes sur la parcelle actuellement occupée par une école maternelle de 8 classes, 56-58 rue Erlanger (16e) - Convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'article 2.II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la signature avec Paris Habitat d'une convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage au titre de l'article 2 de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique, pour la réalisation d'une école polyvalente de 15 classes sur la parcelle municipale du 56-58, rue Erlanger à Paris 16e ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec Paris Habitat, la convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une école polyvalente de 15 classes sur la parcelle municipale du 56-58, rue Erlanger (16e), dont le texte est joint en annexe à la présente délibération, pour un montant prévisionnel d'investissement provisoire pour la Ville de 12 750 000 euros TTC (douze millions sept cent cinquante mille euros TTC) en valeur finale estimée (2022). Le coût définitif, établi sur la base du dossier de permis de construire, fera l'objet d'un avenant à la convention signé dans les mêmes formes que la présente convention.

Article 2 : La dépense, d'un montant de 12 750 000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2017 et suivants, sous réserve de décisions de financement, chapitre 23, rubrique 213, compte par nature 2313 et 238.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO